

10 mars 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HIGH CO

(Eurolist)

Par courrier du 7 mars 2008, la société par actions simplifiée Louiseholding (1) (40 avenue George V, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 février 2008, le seuil du 1/3 des droits de vote de la société HIGH CO et détenir 3 825 816 actions HIGH CO représentant autant de droits de vote, soit 34,13% du capital et 33,34% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte de la modification du nombre total de droits de vote de la société HIGH CO par suite de la cession par un actionnaire d'actions à droit de vote double.

Par ailleurs, le déclarant a précisé qu'il saisirait prochainement l'AMF d'une demande de dérogation à l'obligation pour Louiseholding de déposer un projet d'offre publique, sur le fondement des articles 234-8 et 234-9 5° du règlement général.

(1) Contrôlée par WPP Group Plc.

(2) Sur la base d'un capital composé de 11 210 666 actions représentant 11 475 659 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.